



pour un  
monde  
meilleur

**CEPECO** ONGD / asbl

Centre pour la **P**romotion et l'**E**ducation des **C**ommunautés de base  
**Promotional and Educational Centre for local Communities**

B.P. 247 Boma I

Bas - Congo

Dem. Rep. of Congo

Tél: 00243 (0) 9 98 32 20 67 E-mail: [cepecordc@yahoo.fr](mailto:cepecordc@yahoo.fr)

---

***"We believe in the Mercy of God"***

---

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER SUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE  
D'INGA DANS LA PROVINCE DU BAS-CONGO  
Matadi, RDC du 10 au 12 Novembre 2008**

**THEME : LE DEVELOPPEMENT DU SITE D'INGA VU PAR LA SOCIETE CIVILE  
DU BAS-CONGO**

L'ouverture solennelle de l' atelier a eu lieu à 10 heures 33', l'heure de l'arrivée de Monsieur le Conseiller de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province, venu représenter ainsi à juste titre l'autorité provinciale.

Le Modérateur nous a immédiatement présenté le programme du jour comme suit :

- Hymne National
- Mot du PCA du CEPECO (Mot de bienvenue)
- Présentation des orientations de l'atelier par le Coordinateur du CEPECO
- Mot d'ouverture de l'Atelier par Monsieur le Conseiller du Gouverneur

Après que l'hymne national ait été exécuté en toute dignité, le PCA du CEPECO en souhaitant la bienvenue à tous a rappelé qu'entre autres de ses objectifs, le CEPECO veille sur le bien être des populations. L'assistance a été invitée à participer activement aux travaux de l'atelier.

Dans son mot d'ouverture, le représentant de son Excellence Monsieur le Gouverneur s'est humblement présenté à l'assistance tout en présentant les raisons de service qui ont retenu l'autorité provinciale à d'autres impératifs..

Il a enfin déclaré ouvert l'atelier provincial sur le développement du site d'INGA.

Un temps d'échange pour permettre aux participants de mieux se connaître a été ordonnée par le modérateur.

La reprise des travaux a été orientée par le CEPECO .

Le Coordinateur du « CEPECO point focal du RRN Bas- Congo » a attiré l'attention des participants d'avoir un regard inquisiteur sur la politique de gestion de nos ressources naturelles au lieu de nous évertuer seulement et simplement sur les semences de boutures de maniocs, le maraîchage ... ! C'est pourquoi, la politique des travaux de l'atelier consiste en des exposés , des débats, des travaux en carrefours et enfin la mise en commun qui sera

sanctionnée par l'élaboration d'un cahier de charge pour un développement durable à soumettre à l'Assemblée Provinciale, au Gouvernement Provinciale, à la SNEL. Une délégation sera constituée de 10 territoires de la province en plus des 6 clans des ayants droit foncier pour dialoguer avec le Gouvernement.

Pour cela, nous aurons une série de 3 ateliers selon les thèmes ci-après :

Du 10 au 12 : Développement du site d'INGA vu par la Société Civile du Bas- Congo.

Du 13 au 15 : Atelier de vulgarisation du processus de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestier, moratoire et zonage.

Du 18 au 20 : Pollution et Changements climatiques à travers le Bas- Congo et Responsabilité Sociale des Entreprises.

Nous voici arrivé aux objectifs de cet atelier

**1. VISION :** Participation de toutes les parties prenantes dans la gestion durable des ressources naturelles de la province pour son développement durable.

## **2. OBJECTIFS :**

- L'appropriation du projet INGA III et IV (Grand INGA) par toute la communauté du Bas- Congo.
- Garantir une bonne collaboration entre la SNEL qui gère INGA I et INGA II, les ayant droits fonciers, la communauté entière et la société civile du Bas - Congo.
- Lutter pour une gestion transparente des nos ressources en province.
- Faire le lobbying concerté auprès du gouvernement provincial, national, de la Banque Mondiale, de la BAD ainsi que de tous les autres bailleurs intéressés aux projets INGAI et INGA IV afin qu'ils prennent en compte les revendications et les intérêts des communautés affectées par le barrage, que le CEPECO a introduit à la Banque Mondiale lors de sa réunion de validation et d'acceptation du projet en juin 2007.
- Indemnités dues aux méfaits causés par INGAI et II
- Construire une cité moderne avec toutes les conditions socio-économiques et culturelles en faveur des communautés qui seront déplacées avant la construction de Inga 4
- Garantir le recrutement des locaux par les entreprises chargées de la construction avant de construire INGAI et INGAIV
- Aider les gouvernements tant national que provincial et les responsables de la SNEL afin qu'ils rendent la SNEL plus compétitive pour produire de l'électricité qui sera accessible à toutes les couches de la population, faisant d'elle un outil pour le développement durable de la province on pourra subdiviser la SNEL en 3 entreprises différentes autonomes dont une sera chargée de la production qui gère le barrage, une autre chargée du transport du courant électrique et une autre encore chargée de la commercialisation de l'énergie électrique.
- Amener le gouvernement à faire d'INGA un site touristique et non pas stratégique seulement.

- Cimentier ce dialogue au service du développement durable de notre province entre le gouvernement, la SNEL, la société civile et les communautés affectées.
- Produire un cahier des charges à l'intention de l'assemblée provinciale, du gouvernement provincial et de la SNEL.

## **EXPOSE 1 : HISTORIQUE DU SITE D'INGA**

**ORATEUR : Mr Simon Malanda Toko**  
**Délégué des Ayants -droit Fonciers**

Dans le préambule de l'historique du site hydro- électrique d'INGA, le délégué des Ayants droit Fonciers nous a fait remarquer, en sa qualité de l'homme du jour, que ses ascendants furent sur le site bien avant 1920 date probable du baptême de ce site au nom d'INGA.

Après lecture du Rapport d'Evaluation des Propriétaires Foncières d'INGA sur le contentieux relatif à la Domanialisation de leur patrimoine ancestral, selon les préoccupations suivantes :

- ❖ Relation entre SNEL - Gouvernement – et Ayants - droits
- ❖ Les devoirs et droits des uns et autres
- ❖ Les attentes des Ayants- droits
- ❖ La promesse, le recouvrement de la dette

Des observations juridiques ont été considérées, débattues, discutées par appréhension non juridique à savoir :

- Légalité de la terminologie U.D.I.P.I.( les intérêts des propriétaires fonciers)
- Entreprise à caractère public (i.e. les intérêts communs à tous)
- Compétence juridique du destinataire (Kinshasa Gombe ou Kalina et en dehors de la juridiction de tutelle)

## **Exposé 2 : ETAT DES LIEUX SUR LA GESTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE**

**Orateur : Pasteur Jacques BAKULU**  
**Coordonnateur CEPECO Point Focal RRN/ Bas- Congo**  
**Expert en pétrole et Barrage**

Parlant de l'Etat des lieux des Infrastructures énergétiques dans le Bas -Congo, l'orateur, Pasteur Jacques Bakulu, Point Focal du RRN/ Bas -Congo et coordinateur du CEPECO, Membre du Comité National ITIE / RDC a fait voir que selon le rapport du Comité National de l'Energie :

- Le taux d'électrification de la RDC est d'environ 6%
- Le taux d'électrification Urbaine est d'environ 6.4%
- Le taux d'électrification Rurale est d'environ -1 %

Ceci est fort regrettable pendant que sous d'autres cieux tous les villages à l'instar du Ghana sont en train d'être électrifiés.

Ici Depuis 1960, il n'existe aucune politique d'électrification, le secteur a fonctionné sans cadre ni politique. Viendra enfin en 1970 la création de la SNEL en remplacement des sociétés d'électrification d'autrefois à savoir, COGELEC, FORCES...(pour le Bas - Congo, Kinshasa et le Katanga).

En province, nous sommes sans électrification suffisante. Là où elle paraît l'être, elle est à peine symbolique, avec des coupures intempestives d'où le vocable **délestage**.

Dans l'entendement de la société civile du Bas - Congo, il faut scinder, éclater la SNEL en trois à savoir :

- a) Entreprise de production : Chargée de gérer tous les barrages du pays
- b) Entreprise de transport : Chargée du transport du courant électrique
- c) Entreprise de commercialisation : Chargée de la distribution de l'énergie électrique aux consommateurs à l'intérieur tout comme à l'extérieur du pays

Des recommandations ont été faites aux participants de voir comment on peut aider le gouvernement et la SNEL pour une gestion transparente de cette entreprise publique et que chacun fasse un état de lieu de proximité sur l'existence de l'énergie électrique.

### **Exposé 3 : POLITIQUE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL SUR LA GESTION ENERGETIQUE**

**Orateur : Mr. Martin NZINUNU MAMPUYA**  
**Conseiller en charge de l'Energie au Ministère Provincial des Hydrocarbures,**  
**Energie, Transports et Communication**

De retour d'une mission à l'intérieur de la Province, le délégué du Ministre Provincial s'est excusé d'être pris à pied levé et donc s'est rabattu à lire in extenso un point de presse sur l'Energie tenu par Son Excellence Monsieur le Ministre des Hydrocarbures, Energie, Transports et Communications lequel point de presse s'est articulé sur trois axes principaux à savoir :

- Aperçu général
- Description des sous secteur de l'Energie
- Jeu des questions-réponses

(Voir document en annexe)

Ce document nous présente un état des lieux détaillé en date du 11 octobre 2007 sur la situation énergétique de la province.

Un autre document est attendu à titre complémentaire sur la planification du secteur de l'Energie.

Une prière à la manière des marins à bord du paquebot de Jonas à été recommandée pour débiter la deuxième journée.

Il s'en est suivi quelques annonces et informations générales... en suite les exposés du jour d'abord avec un addendum sur

## **JOUR 2 :**

### **Exposé 4 : LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT NATIONAL EN MATIERE ENERGETIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Orateur : Pasteur Jacques BAKULU**  
**Coordonnateur CEPECO Point Focal RRN/ Bas- Congo**  
**Expert en pétrole et barrage**

Depuis 1970, la RDC manque de base juridique pouvant lui permettre de gérer l'énergie électrique dans notre pays ce monopole confié à la SNEL n'est que de fait et cela n'est plus adaptée aux réalités actuelles de la RD Congo ; une réforme dans ce secteur s'impose.

Pour une meilleure desserte en électricité, le Ministère de l'Energie au niveau national s'est fixé les objectifs ci-après :

- Stabilisation des zones rurales et leur mise au centre de l'intérêt du gouvernement.
- Promotion de l'éclosion d'une structure interne capable de satisfaire les besoins.
- Contribution à l'équilibre de la balance de paiement à l'exportation.

#### **Les principaux axes :**

1. Hydro électricité; principales source de l'électricité
2. Lancer un plan de prêt de l'électricité rurale (ex micro barrages pour une électrification de consommation domestique et de PME petites et moyennes entreprises).
3. Fiabiliser, rénover et accroître les réseaux électriques nationaux de grande production.
4. Exporter l'énergie électrique par le site d'Inga (véritable source des revenus)

La réussite dépend des préalables ci-après :

- a) Introduction du partenariat public privé dans le secteur de l'énergie.
- b) Elaboration d'un nouveau cadre institutionnel devant garantir le droit des consommateurs
- c) Procéder au processus de réforme institutionnelle des entreprises publiques.

#### **DE L'IMPACT d'INGA I et II**

Il ressort que la contribution au développement durable tant attendue de l'existence de ces deux barrages est jusque là absente.

Néanmoins, il sied de dire que quelques agglomérations ont connu un essor grâce à leur électrification à l'instar de Lemba, Kinza -MVuete, Manterne, Sanda, Patu, Seke-banza et tout récemment Lukula.

## **INFORMATIONS SUR QUELQUES INSTITUTIONS DE GESTION DE L'ENERGIE ET DES BARRAGES.**

A titre d'information, les participants ont été mis au parfum de l'existante de la Commission Mondiale de Barrages (CMB)

Dans sa mission première d'accompagner les populations affectées par la présence du barrage.

Elle s'oppose aussi là où les intérêts et droits des communautés ne sont pas garantis.

Automatique partenaire de tous les défenseurs des droits des communautés affectées par le barrage.

Dans sa politique, la CMB exige des études d'impacts socio- environnementale

Il faut au préalable les dialogues entre toutes les parties prenantes concernées.

Un cahier des charges mérite d'être signé avant toute chose.

De son constat, il se révèle que les barrages sont un outil de développement mais qui malgré tout provoquent la souffrance des peuples qu'ils affectent et que l'argent qu'ils génèrent ne profite pas à la population locale.

**A titre de conseils ; pas de construction de barrage sans concertations et accord préalable des populations... pour cela, il faut mener des études de faisabilité avec évaluation des barrages existants au cas échéant.**

### **Exposé 5 : PROJET INGA III et IV (GRAND INGA)**

**Orateur : Pasteur Jacques BAKULU,  
Coordonnateur CEPECO Point Focal RRN/ Bas- Congo  
Expert en pétrole et barrage**

Parlant d'Inga III et IV, l'orateur a épinglé les causes de faiblesses dans la gestion des barrages

- Manque de volonté politique
- Mauvaise gouvernance
- Mauvaise gestion de la SNEL
- Manque d'entretien du bassin de captage
- Accroissement des maladies cutanées et oculaires dues aux insectes sur le Site....

La réhabilitation de INGA I et INGA II en très mauvais état, et la construction de INGAIII et INGAIIV dont les études de faisabilité ont été menées depuis février 2008 ont encouragé par le double avantage que regorge le fleuve qui est 2 fois traversé par l'équateur assurant ainsi la constance de son débit de Janvier en décembre.

**Les quatre auto- routes électriques** indiquées par 4 flèches sur la carte qui partiront de INGA IV apporteront un plus au développement industriel de nombreux bénéficiaires d'Afrique , d'Europe du Sud et d'Asie.

Et cette étape va se réaliser grâce aux interconnexions

### **JOUR 3**

La séance de ce jour s'est elle aussi ouverte en prière.

Puis est intervenu le début des travaux en carrefours en attendant la mise en commun d'après les thèmes ci-après :

#### **GROUPE I**

**THEME : COMMENT FAIRE DU BARRAGE D'INGA UN INSTRUMENT DU DEVELOPPEMENT DU BAS-CONGO ?**

#### **GROUPE II**

**THEME : ETABLIR LES RAPPORTS EXISTANTS ENTRE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT NATIONAL ET CELLE DE LA PROVINCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES ENERGETIQUES.**

#### **GROUPE III**

**THEME : COMMENT FAIRE PARTICIPER TOUTES LES PARTIES PRENANTES EXISTANTES EN PROVINCES DANS LA GESTION DES PROJETS INGA III ET INGA IV ?**

Après la mise en commun, est venu le moment de la cérémonie de la clôture ou respectivement le coordonnateur du CEPECO a exprimé sa joie d'avoir été parmi les leaders d'opinions dans les milieux respectifs des participants.

En suite le P.C.A. du Cepeco a remercié l'assistance pour leur courage et la disponibilité d'une part, d'autres part pour la grandeur d'âme du coordonnateur de CEPECO qui en ces moments difficiles s'est résolu d'organiser un tel atelier d'information pour une conscientisation patriotique.

E, déclaré clos l'atelier provincial sur le d

Pour terminer, l'autorité provinciale a , après avoir félicité une telle initiative déclaré clos l'atelier provincial sur le développement du site INGA. Il était 13 heures 42.

### **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

#### **A) GROUPE I**

**QUESTION : Comment faire du barrage d'Inga un instrument de développement au profit de la province ?**

**RECOMMANDATIONS :**

1. La révision de la politique énergétique au niveau national et provincial
2. Restructuration de la SNEL en 3 entreprises autonomes et distinctes :
  - Entreprise de production : Gestion du barrage d'Inga et autres petits barrages
  - Entreprise de transport : transporter l'énergie
  - Entreprise de commercialisation ou de la distribution du courant électrique
3. Faire d'Inga un Site Touristique et non seulement stratégique. réserver les endroits réellement stratégiques à l'Etat.
4. favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes
5. respecter et honorer les engagements pris envers les populations affectées.
6. Elaboration d'une politique provinciale sur l'électrification de toutes les entités administratives et les villages du Bas -Congo
7. Allouer une redevance minimale de 2% à l'exécutif territorial de SEKE-BANZA
8. Révisitation de la politique énergétique au niveau national et provincial par rapport aux recettes internes et externes
9. Promouvoir la politique environnementale
10. Valoriser les compétences locales lors des recrutements à tous les niveaux
11. Identification des communautés déplacées et affectées depuis l'époque coloniale dont le montant est de 781.600 FB
12. Pour Inga I et Inga II, nous demandons l'indemnisation des communautés affectées qui sont au nombre de 6 clans par rapport à la loi qui stipule que pour toute expropriation il faut une indemnisation.

NB : Après consultation avec la population concernée.

**B) GROUPE II**

**QUESTION : Comment établir le rapport entre la politique du gouvernement National et celle de la province sur la gestion des Ressources énergétiques?**

**CONSTAT : Le parallélisme entre la politique nationale et celle de la province paraît utopique du fait que jusque là, la province n'a pas encore une politique sur la gestion des Ressources énergétique.**

**RECOMMANDATIONS :**

- 1) Réhabiliter les sites d'INGA 1& 2 et les exploiter à leur entièreté,
- 2) Mettre sur pied un mécanisme de suivi régulier pour l'entretien du site et du réseau qui devrait se faire de la manière suivante :
  - a) INGA ---- KABUBA (Rivière Kwangu),
  - b) KABUBA --- Frontière de Kasai Oriental,
  - c) Kasai Oriental----Lubumbashi.
- 3) Que la SNEL soit subdivisée en trois grandes entreprises à savoir :
  - SNEL comme entreprise de production du courant ;
  - SNEL comme entreprise de transport du courant ;
  - SNEL comme entreprise de commercialisation du courant.
- 4) Qu'il y ait une mise en place d'une politique de gestion de ressources énergétiques de la Province du Bas - Congo.
- 5) Que la SNEL mette fin au problème de délestage en Province qui est du reste Productrice,
- 6) Que la SNEL électrifie les milieux ruraux non encore électrifiés (toutes les maisons).

### **GROUPE III**

**QUESTION : Comment faire participer toutes les parties prenantes existant en province dans la réalisation et la gestion des projets INGA III et INGA IV ?**

#### **RECOMMANDATIONS :**

- 1°) Identification des parties prenantes entre autres :
  - La société civile ;
  - Les communautés locales (communautés affectées) ;
  - La SNEL ;
  - L'Etat Congolais (Le Gouvernement Provincial) ;
- 2°) Créer un cadre de concertation qui va réunir toutes les parties prenantes ;
- 3°) Dépolitiser le site d'Inga pour permettre aux communautés qui y vivent de s'organiser librement pour la défense de leurs droits ;
- 4°) Mettre en place un mode de gestion transparente et une bonne gouvernance ; la SNEL et la population ;
- 5°) Mise sur pied d'une politique de gestion participative permettant à toutes les Parties prenantes d'être prises en compte;
- 6°) Publier et rendre disponible les résultats de toutes les études menées en vue de la réalisation d'Inga III et IV à toutes les parties prenantes ;

- 7°) Valoriser la main d'œuvre locale dans la réalisation d'Inga III et IV en vue de réduire le chômage ;
- 8° Construire des infrastructures modernes (cités modernes, écoles, Universités, Hôpitaux, Piste rurales, Stades de foot etc.,)
- 9°) Prévoir un budget annuel qui servira à la formation et au recyclage des cadres locaux

## **DECLARATION FINALE**

Nous, membres du Réseau Ressources Naturelles de la société civile du Bas Congo, réunis en atelier organisé par l'ONG **CEPECO** à Matadi du 10 au 12 Novembre 2008 dans la salle de conférence « **Petit Jardin** » autour du thème : Atelier provincial sur le développement du Site d'Inga vu par la Société Civile du Bas- Congo, avons constaté ce qui suit :

- Le barrage d'Inga contribue très peu au développement socio-économique de la province du Bas- Congo caractérisé par une très faible couverture en électrification entraînant entre autres les conséquences suivantes : l'exode rurale, le déboisement, le régime du taux de criminalité.
- La non vulgarisation de la politique du gouvernement provincial et national entraînant une difficulté dans l'évaluation des différentes réalisations du gouvernement qui ignore le plan d'action desdits gouvernements reprenant surtout les prévus.
- Inga I et Inga II ont complètement ignoré les droits ainsi que les desideratas des populations riveraines affectées, lesquelles ont été abandonnées à leur triste sort jusqu'à ce jour.
- La population s'interroge sur le fait de savoir qui du gouvernement et de la SNEL a la charge de la bonne desserte électrique ?

A la lumière de ce qui précède, le Réseau Ressources Naturelles de la société civile du Bas-Congo propose et recommande au Gouvernement National et Provincial, à la SNEL, à la Société Civile du Bas- Congo, à la Commission Mondiale de l'Energie, à la Commission mondiale des barrages ainsi qu'aux bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ce qui suit :

### **I. AU GOUVERNEMENT NATIONAL**

- De vulgariser la politique de l'énergie
- D'impliquer tous les partenaires en présence dans la réalisation du projet Inga III et IV (société civile du Bas Congo, les institutions provinciales ainsi que les bailleurs de fonds)
- Scinder la SNEL (en trois différentes entreprises distinctes et autonomes dont , une chargée de la production de l'énergie, une du transport et une chargée de la distribution ou commercialisation de l'énergie électrique.

### **II. AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

- De produire et vulgariser la politique provinciale de l'énergie
- Appuyer la SNEL dans la recherche de financement en vue de la couverture et de l'amélioration de la qualité de l'énergie électrique en province

### **III. A LA SNEL**

- Régulariser la situation litigieuse des populations riveraines affectées en payant leurs droits non honorés depuis l'époque coloniale.
- Tenir compte des populations riveraines affectées lors des engagements
- Activer la réhabilitation de Inga I et II
- Activer la couverture en desserte électrique en province
- Contribuer à l'assainissement du Site d'Inga et des villages environnants.

### **IV. A LA SOCIETE CIVILE DU BAS-CONGO**

- Veiller à la réalisation de différentes étapes et respect des accords entre les différents partenaires par un suivi soutenu
- De créer un cadre de concertation impliquant toutes les parties concernées y compris la Société Civile du Bas- Congo.

### **V. A LA COMMISSION MONDIALE DE L'ENERGIE (C.M.E)**

- De tenir compte des réclamations des populations riveraines affectées et non seulement soutenir la politique du Gouvernement et de la SNEL.

### **VI. AUX BAILLEURS DE FONDS**

- Der tenir compte des revendications de la Société Civile du Bas - Congo contenues dans sa lettre adressée à la Banque Mondiale en Juin 2007
- D'aider les Communautés riveraines à rentrer dans leurs droits
- Conditionner le démarrage des travaux par l'implication de toutes les parties prenantes.

**fait à Matadi, ce mercredi 12 Novembre 2008.**